



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/ES-10/9
9 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Dixième session extraordinaire
d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour

MESURES ILLÉGALES PRISES PAR ISRAËL À JÉRUSALEM-EST OCCUPÉE
ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Lettres identiques datées du 7 juillet 1997, adressées au
Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de la Colombie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Mouvement appuie la demande de reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, adressée par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte en sa qualité de Président du Groupe des États arabes, pour examiner les "Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Julio LONDOÑO PAREDES
